Image not found or type unknown

Crédit à la consommation

Par **marie75**, le **13/10/2010** à **09:56**

Bonjour, j'avais contracté un crédit à la consommation en 1998,il me restait la somme de 1100euros à peu près, à ce jour les frais d'huissier s'elèvent à plus de 2000euros, comment puis-je faire en ce qui concerne les frais?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés